

Extrait du procès-verbal de la trois cent dix-septième session

du Conseil municipal,

tenue le 19 juin 2002

Résolution 4845-02

**PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE POUR L'OCTROI DES CONTRATS
MUNICIPAUX LIÉS AU RÉEMPLOI, AU RECYCLAGE, À LA
VALORISATION ET À L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT QUE selon la *Loi 90* du MENV, les MRC ont la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de gestion des matières résiduelles produites, traitées et éliminées sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les activités liées à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce plan doivent être corollaires avec la *Politique Québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*;

CONSIDÉRANT QUE l'article 53.9 de la *Loi 90* stipule que le plan de gestion doit comprendre un système de surveillance et de suivi du plan destiné à en vérifier périodiquement l'application, entre autres le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures de mise en œuvre du plan prises, selon le cas, par la MRC ou les municipalités locales visées par le plan de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE les principaux indicateurs concernant l'atteinte des objectifs et l'efficacité des mesures de mises en œuvre sont le tonnage et la provenance des matières résiduelles prises en considération dans ce plan de gestion

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Roland Charbonneau
appuyé par M. le maire Claude Charbonneau

et résolu unanimement :

- D'élaborer et d'instaurer une politique pour l'octroi des contrats municipaux liés au Réemploi, au Recyclage, à la Valorisation et à l'Élimination des matières résiduelles, politique qui exigera aux entrepreneurs de préciser et de ventiler dans leurs devis et factures le tonnage des matières résiduelles concernées par les dits contrats, ainsi que, dans la mesure du possible, la provenance et la destination finale de ces matières.
- La mise en place de cette politique sera déterminée, précisée et intégrée, et ce selon l'approbation du conseil de la MRC et suite à l'échéance des contrats en cours, dans l'échéancier quinquennal du plan de gestion en cours de réalisation.

ADOPTÉE

COPIE CONFORME

certifiée ce 6 août 2008

Pierre Godin, directeur général et secrétaire-trésorier